

Communiqué de l'ASES à l'attention des membres de la 19^{ème} section du CNU

L'évaluation individuelle des Enseignants-Chercheurs, obligatoire en principe, à intervalle régulier, sans lien avec les demandes de promotion ou de qualification, fait partie intégrante de la LRU. Beaucoup d'inquiétudes se sont manifestées alors et depuis, sur son principe, ses modalités et ses conséquences.

À notre connaissance, cette évaluation aurait pour but de moduler les récompenses et les sanctions (alourdissement de services par exemple) en fonction de l'avis des CNU concernés. Cependant ce sont les établissements qui seraient en charge de mettre en œuvre ces avis. Nous sommes contre ce principe, tout comme nous sommes très inquiets sur la variété des situations locales, en particulier dans les petites unités, menacées dans leur existence par les dernières réformes. Les projets d'évaluation amplifient la dilution des règles communes et font craindre d'importantes dérives dans des espaces où les enseignants-chercheurs en SHS peuvent être particulièrement isolés.

Par ailleurs, cette évaluation est stigmatisante et inutile, car les enseignants-chercheurs sont d'ores et déjà sans cesse évalués, à travers leurs demandes de financement, de publication, et à travers les évaluations collectives de leurs unités de recherche et de formation.

En outre, l'ASES rappelle que ces projets d'évaluation ne font que renforcer la crainte légitime d'une atomisation du statut, qui permettrait aux établissements de répondre à leurs problèmes de masse salariale, à leurs besoins en enseignement et à la mise en œuvre d'une recherche à plusieurs vitesses. Sans compter, enfin, que la mise en œuvre de l'évaluation par les CNU alourdirait le travail déjà considérable de leurs membres.

Lors de leurs réunions, différents CNU ont rejeté le principe même de cette évaluation. S'agissant des sociologues, l'ASES demande aux membres de la section 19 du CNU de prendre position sur la question et d'affirmer publiquement que la section ne prendra pas part à la mise en œuvre de l'évaluation-individuelle telle qu'elle est actuellement prévue.

L'ASES de son côté entend engager un débat sur cette question, qui rejoint la question de l'omniprésence de l'évaluation, et de l'évaluation quantitative en particulier, mais aussi celle des conditions de l'exercice du métier d'enseignant-chercheur en sociologie dans les déplorables circonstances actuelles. Elle invitera les membres du CNU, comme l'ensemble des sociologues, à participer à cette rencontre et à ces échanges.